GRILLE DE TARIFICATION

Année scolaire 2023-2024

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Cégep de Drummondville
Direction des communications, des affaires étudiantes et du développement international

—

Adoptée en Mars 2023

MESSAGE GÉNÉRAL

Le 20 mai 2022, le gouvernement du Québec a annoncé des mesures permettant à quelques étudiantes et étudiants étrangers, qui répondent aux critères d'admissibilité, d'être exemptés de payer les droits de scolarité supplémentaires qui leur sont habituellement applicables. Cette mesure sera en vigueur pour l'automne 2023 et ce, jusqu'à la diplomation.

Pour être admissible à l'obtention d'une des exemptions disponibles, les étudiantes et les étudiants doivent être admis et étudier à temps plein au Cégep de Drummondville dans un des programmes suivants :

Liste des programmes d'études ciblés :

- Techniques de génie mécanique (241.A0)
- Techniques de l'informatique (420.B0)
- Soins infirmiers (180.A0 et 180.B0)
- Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse **international@cegepdrummond.ca**, ou visiter la section « International » du site internet du Cégep **www.cegepdrummond.ca/international/**

LE CÉGEP DE DRUMMONDVILLE ACCEPTE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À CONDITION QU'ILS ÉTUDIENT À TEMPS COMPLET.

DROITS

DROITS D'ADMISSION

Analyse du dossier :
75 $ (peu importe le domaine).

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGIBLES AUPRÈS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN PLUS DES DROITS UNIVERSELS

Les droits de scolarité exigibles des étudiants internationaux, s'appliquent à compter de la session d'été.

7 000 $ *
- Formation préuniversitaire
- Techniques humaines
- Techniques administratives

9 061 $ *
- Techniques physiques
- Techniques artistiques

10 849 $ *
- Techniques biologiques

Montant par session à temps complet :

* À titre informatif seulement. Les droits sont sujet à modification sans préavis par le ministère de l'Enseignement supérieur.

AUTRES DROITS NON UNIVERSELS

- D'autres droits non universels et des frais pour des services tarifés sont exigibles en vertu des règlements no 2 et 4 du Cégep.
- Ceux-ci peuvent être consultés sur le site Web du collège, dans la section des documents officiels (www.cegepdrummond.ca).

DROITS D'ADMISSION POUR CERTAINES CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Audition et entrevue de pré-admission : **25 $**.

ASSURANCE-MALADIE OBLIGATOIRE

± 800 $ annuellement pour une étudiante ou un étudiant

GRILLE DE TARIFICATION

Grille de tarification des droits universels perçus auprès des étudiantes et des étudiants à chaque session.

DROITS UNIVERSELS OBLIGATOIRES [1]	TEMPS COMPLET	TEMPS PARTIEL			PERCEPTION AUTOMATIQUE
		3 cours	2 cours	1 cours	
Droits d'inscription universels	20 $	15 $	10 $	5 $	OUI
Autres droits afférents aux services d'enseignement	25 $	18 $	12 $	6 $	OUI
Droits de toute autre nature	141,01 $	60,82 $	60,82 $	60,82 $	OUI

COTISATIONS	TEMPS COMPLET	TEMPS PARTIEL			PERCEPTION AUTOMATIQUE
		3 cours	2 cours	1 cours	
Association générale étudiante du Cégep de Drummondville (AGECD) [2]	12 $	6 $	4 $	2 $	OUI
Programme d'assurances complémentaires	40 $	40 $	40 $	40 $	OUI
Programme d'aide aux étudiants	6 $	6 $	6 $	6 $	OUI
Frais de gestion	0,84 $	0,84 $	0,84 $	0,84 $	OUI
▶ TOTAL*	244,85 $	146,66 $	133,66 $	120,66 $	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [3]	TEMPS COMPLET	TEMPS PARTIEL			PERCEPTION AUTOMATIQUE
		3 cours	2 cours	1 cours	
Au nom des étudiantes et étudiants pour la Fondation du Cégep de Drummondville	10 $	5 $	5$	5 $	NON
Au nom des parents des étudiantes et des étudiants pour la Fondation du Cégep de Drummondville	20 $	10 $	10$	10 $	NON
▶ TOTAL* Incluant contributions volontaires	274,85 $	161,66 $	148,66 $	135,66 $	

* À ces frais s'ajoutent les **droits de scolarité** (voir la colonne de gauche).

1 Les **droits universels** sont exigibles en vertu du règlement no 2 adopté par le conseil d'administration du collège. Le paiement de ces droits constitue une condition d'inscription.

2 L'**AGECD** offre deux nouveaux programmes universels d'assurances pour les étudiants de la formation régulière. Vous pouvez prendre connaissance du programme auprès de l'AGECD. Une période de désistement est prévue au début de la session d'automne 2023 auprès du courtier pour le Programme d'assurances complémentaires.

Pour informations, contactez l'AGECD

819.850.3139
permanence.agecd@gmail.com
Local 1506

3 Les **contributions volontaires** sont demandées et perçues par le Cégep au moment de l'inscription, mais ne constituent pas une condition d'inscription. Elles sont indiquées distinctement sur la facture.

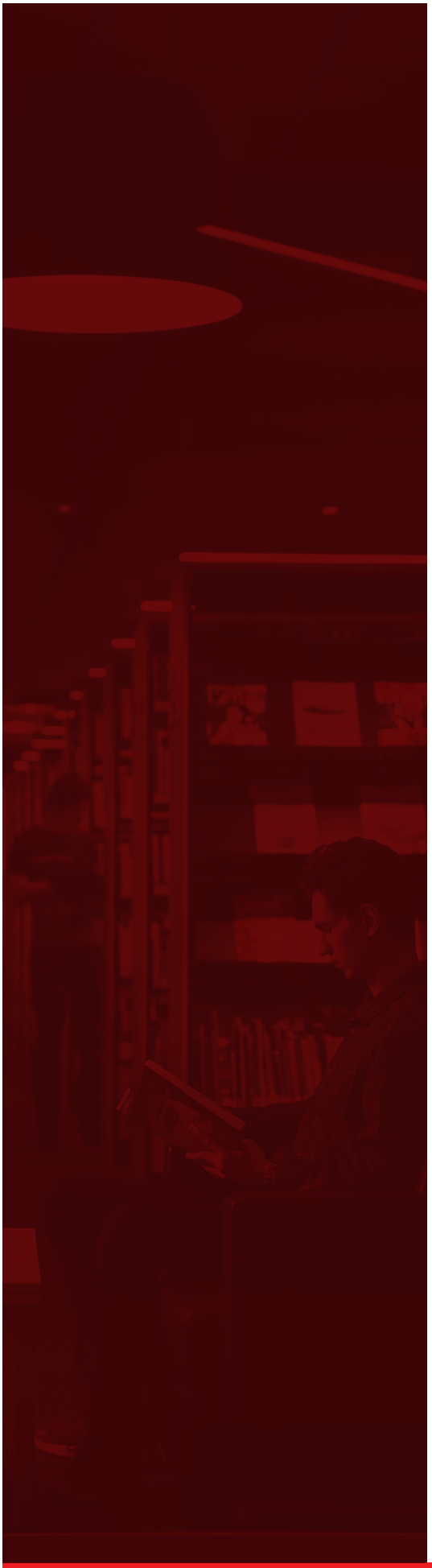

PAIEMENT DES DROITS, FRAIS ET AUTRES COTISATIONS

Par souci pour l'environnement, les factures ne sont plus envoyées par la poste. La facturation est accessible par le module Centre de paiement sur le portail Omnivox. Les frais peuvent être acquittés à l'aide d'une carte de crédit directement sur Omnivox, à votre institution financière à l'aide du numéro de référence à six chiffres ou au comptoir d'accueil du cégep en argent comptant, carte de débit, carte de crédit Visa ou Master Card, chèque certifié ou mandat poste.

Il est important de **vérifier la date d'échéance de votre facture afin d'éviter une pénalité pour retard au montant de 25 $** non remboursable.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le remboursement partiel des droits et des frais doit être demandé au plus tard le dernier jour ouvrable avant le début de la session. Pour connaître la procédure, prière de communiquer avec le Carrefour du registrariat et du soutien aux études au 819.478.4671, poste 4248. Les montants remboursables sont définis dans les règlements no 2 et 10 du Cégep de Drummondville.

Note : L'information présentée dans ce document était à jour au moment de sa rédaction en **mars 2023**.

INFORMATIONS

819.478.4671, poste 4248
infoprog@cegepdrummond.ca